

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE742

présenté par

Mme Auroi, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Bonneton, M. François-Michel Lambert et M. Molac

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 16, après le mot :

« économique »,

insérer le mot :

« , sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La vitalité des territoires ruraux est indissociable d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale de l'agriculture, comprenant les services publics dans les territoires mais aussi un relèvement des revenus des agriculteurs, la prise en compte des difficultés des salariés de l'agro-alimentaire, la création d'emplois de qualité et le développement d'activités d'insertion.